



## Litige avec une agence de location d'utilitaires

Par **Francoiz**, le **16/12/2008** à **15:58**

Bonjour,

J'ai loué un véhicule utilitaire dans une agence de location Car Go. Lors de l'utilisation du véhicule, j'ai mal estimé le déport nécessaire à une manoeuvre et enfoncé les bas de caisse des deux côtés du véhicule (je passais entre deux piliers de passage piéton). D'un côté, la réglette en plastique protégeant le bas de caisse au niveau de la roue s'est aussi arrachée. Bien sûr quand j'ai rendu le véhicule, je n'ai pu que reconnaître les dégâts.

Mais l'agence me réclame désormais 1200 € de frais de réparation. La facture me semble exorbitante et quand j'ai réclamé une facture attestant que les travaux avaient réellement été effectués, l'agence m'a renvoyé une facture à son nom et non à celle d'une entreprise de réparation. Or, cette agence n'est pas un garage à ce que je sache. Ai-je le droit de réclamer une expertise ou quelque chose de cet ordre concernant le montant des travaux?

Il me semble que je ne peux avoir de recours que sous cet angle, car le contrat spécifie que la franchise est de 1200€ et que le locataire n'est pas assuré s'il est responsable du dégât. Pourriez-vous me conseiller s'il vous plaît, je vous en serais très reconnaissante.  
Merci d'avance